



Village
Saint-Célestin

510, rue Marquis
Saint-Célestin (Québec)
J0C 1G0

Téléphone : 819 229-3642
Télécopieur : 819 229-1149
Courriel : info@village-st-celestin.net
www.village-st-celestin.net

AVIS PUBLIC

Aux contribuables du Village de Saint-Célestin

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière du Village de Saint-Célestin, que le Conseil municipal de ladite municipalité a adopté lors de l'assemblée ordinaire tenue le 1^{er} février 2021 le règlement portant le numéro 358.

RÈGLEMENT NUMÉRO 358 MODIFIANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL HARMONISÉ N^o RM-2020 CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le présent règlement a pour objet d'adopter un règlement harmonisé concernant la sécurité publique.

Ledit règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures régulières d'ouverture.

Ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Fait et donné à Village de Saint-Célestin, ce 3 février 2021.

Pascale Lamoureux
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Pascale Lamoureux, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du Village de Saint-Célestin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant copie de l'avis à deux endroits dans la municipalité, le 3 février 2021, entre 9 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3 février 2021.

Pascale Lamoureux
Directrice générale et
secrétaire-trésorière